



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Compte-rendu

Rédaction : Julie Pédrono

Destinataire(s) :

Date : 23/02/2021

OBJET : COFIL ENS « Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron » et N2000 FR82016665 « l'Allier et ses affluents »

Présents : : James BOUVIER (adjoint Laveyrune, président COFIL), Bernadette ROCHE (Conseil départemental 07), Charles VALETTE (Vice-président CDC Montagne Ardèche), Marylène MERCIER (maire Lavillatte) Claude MONCEAU (maire Saint Alban en Montagne), Denise LAFARRE (maire le Plagnal), Bernard JACQUEMIN (maire Lanarce), Christian DENIS (DDT07), Vincent PEYRONNET (FDAAPPMA 07), Vincent Joël (AAPPMA St Etienne de Lugdarès), Naïs FEBVRE (EPAGE Loire-Lignon), Laurence JULLIAN (Cen Rhône-Alpes), Laura ECHAUBARD (EPL), , Didier FREY (DDT07), Christophe SAUTIERE (département 07), Nicolas BIANCHIN (CBNMC), Dominique LAFFONT (CA 07) Alain EYMAR-DAUPHIN (OFB07), Julie PEDRONO (CDC Montagne Ardèche),

Excusés : Carine HOPP (Département 07), Christine MORVAN (EPL), Mairus MUTEL (EPL) Alain LADET (FRAPNA), Olivier ALLAGNAT (CRPF)

M James Bouvier, adjoint au maire de Laveyrune et président du site N2000, accueille et remercie l'ensemble des participants. Il rappelle les résultats des élections de la structure porteuse du site Natura 2000 et du président de Comité de pilotage (COFIL) Natura 2000 qui se sont tenues par voie électronique en décembre 2020. La CDC Montagne d'Ardèche a été réélue structure porteuse de l'animation du site N2000 « Allier et affluents ». M Bouvier a été élu président de COFIL Natura 2000.

Mme Bernadette Roche, présidente du site ENS, remercie à son tour les personnes présentes qui marquent ainsi leurs intérêts et leur attachement à la préservation des enjeux environnementaux du territoire.

Le bilan des actions passées et à venir est ensuite présenté par l'animatrice :

- Bilans d'activités et financier de la Convention Ardèche Nature 2017-2019
- Bilan des actions menées en 2020
- Programme prévisionnel des actions pour 2021

Fête des tourbières : Effet positif de cet évènement pour le territoire qui attire chaque année de plus en plus de participants. C'est un bon outil de sensibilisation dans un cadre festif et un formidable outil de valorisation du territoire. L. Jullian évoque la possibilité d'exporter la fête sur le bassin versant de l'Allier afin de toucher une autre partie des habitants du territoire.



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

Le groupe d'étude des tourbières sera présent en Haute-Loire mi-septembre 2021, il serait intéressant de le faire intervenir lors de la fête des tourbières

Etude perception des tourbières : Une étude sur la perception des tourbières a montré que la population locale est très attachée à ce patrimoine. Il faut utiliser ce patrimoine comme vecteur de vie pour le pays, pour la création de lien social, les retombées économiques ainsi que pour la sensibilisation du public à la qualité et à la vulnérabilité des milieux humides.

Agriculture et environnement : D Laffont rappelle l'implication des agriculteurs du territoire pour l'environnement. Il y a beaucoup de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEc) mise en place sur le territoire, La chambre d'agriculture mets en place des dispositifs d'information comme la journée de sensibilisation à la plantation de haies réalisée à l'automne 2020. Elle organise le concours « prairies fleuries » qui met en valeur le lien entre biodiversité et gestion agricole. Un projet de création de marque est en développement sur le territoire qui permettra de mettre en valeur le territoire, les produits et la profession.

Orientation des actions : J. Bouvier remarque que la majorité des actions proposées sont principalement orientées sur les milieux humides et peu sur les rivières, alors que le site Natura 2000 englobe de nombreuses rivières. Il pose la question de la disparition de l'Ombre commun sur l'Allier et des actions qu'il faudrait mettre en place afin de préserver cette population. A Eymar-Dauphin et V. Peyronnet répondent que le site se situe en zone apicale de répartition des ombres et que les populations fluctuent. Des phénomènes de disparition-recolonisation peuvent survenir. Ils rappellent la nécessité des études pour orienter les actions et voir si les expérimentations sont efficaces avant de mettre en place des actions.

C. Denis confirme l'intérêt de cette espèce emblématique et souligne la nécessité d'accompagner les actions par des études afin d'agir de manière appropriée et diligente.

J Bouvier pose la question de la coopération inter-departementale en limite de site N2000, notamment pour la rivière Allier qui sert de limite entre les départements de la Lozère et de l'Ardèche. C Denis propose de cibler les actions qui pourraient concerner les deux rives.

Mise à jour du formulaire standard de données et espèces invasives : J. Bouvier évoque la liste des espèces présentes dans le formulaire standard de données qui n'est pas à jour. Il donne l'exemple de la Moule perlière qui n'est pas présente sur le site. A. Eymar-Dauphin précise que l'espèce a été présente sur le site mais qu'elle a disparue depuis une dizaine d'années. De même, quelques petites populations d'Ecrevisses à pattes blanches perdureraient sur des affluents de l'Allier.

J Bouvier rappelle la présence de nouvelles espèces sur le site qui perturbent le milieu tel que le Grand cormoran, les argules (poux des poissons), les écrevisses signal et qui



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

ont un impact négatif sur le milieu aquatique La question de l'accroissement de la présence de ces espèces sur le territoire est posée.

Régularisation du périmètre Natura 2000 : C Denis rappelle l'urgence de mettre en concordance le périmètre du site Natura 2000 tel qu'il est publié sur le site de l'Inventaire National du patrimoine Naturel (INPN) et connu de la commission européenne, avec celui qui est annexé dans le DOCOB approuvé par le COPIL. La réalisation de cette procédure présente des enjeux importants notamment en matière d'accès aux MAEC pour les agriculteurs et de financement de l'animation du site Natura 2000. M. Jacquemin demande si les propriétaires seront consultés dans le cadre de la consultation pour la régularisation du site. Seules les collectivités et leur groupement sont consultées à ce sujet

En conclusion, C Denis relève et se félicite de la participation soutenue au COPIL des élus et des acteurs du territoire, qui exprime un haut niveau de motivation et d'intérêt pour la protection de la biodiversité, ainsi que pour les actions conduites dans ce domaine sur le territoire. Il évoque la qualité et la richesse des relations et des échanges qui rassemblent les différents acteurs du territoire (agriculteurs, associations, techniciens et élus) sur ces sujets, dans un partenariat qu'il convient d'entretenir et de développer. Il sait aussi pouvoir compter sur la constance de l'engagement de la CDC pour répondre au besoin de pérennité de l'animation encore récente du site, et, sur la volonté des élus à mobiliser les moyens d'actions les plus appropriés pour y parvenir. Il rappelle également qu'il ne faut pas hésiter à solliciter l'animatrice du site pour avoir des informations, pour échanger.

C Valette rappelle les objectifs du forum des élus sur les questions environnementales. L'objectif est de permettre de partager les projets et les divergences, de communiquer et d'informer sur les questions environnementales.